



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lieux de mémoire

Question écrite n° 46893

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur la sécurisation de la nécropole militaire de Notre-Dame-de-Lorette. En avril 2007, 52 tombes avaient été profanées. Un an après, 148 stèles ont été dégradées. En décembre dernier, 576 tombes ont été souillées. À la répétition de ces actes ignominieux s'ajoute une surenchère scandaleuse qui, si elle a été unanimement condamnée, ne s'est toujours pas traduite par une sécurisation du site à la hauteur de l'affront porté à la mémoire des soldats qui y reposent. Le calendrier approche inexorablement de la date anniversaire de la profanation perpétrée au printemps 2007. Avril est également un mois particulier lorsque l'on connaît l'histoire du nazisme. Le spectre de nouvelles profanations est redouté par les gardes d'honneur de Notre-Dame-de-Lorette. Des engagements avaient été pris afin de sécuriser rapidement la nécropole. Ces moyens doivent notamment conjuguer surveillance thermique et garde nocturne du site. Les abords immédiats du cimetière militaire sont amenés à être traités de façon à dissuader les intrusions malveillantes. Pour l'heure, les travaux n'ont pas démarré et la surveillance, préalablement prise en charge par la gendarmerie de jour comme de nuit, repose sur une période toujours plus longue sur la bonne volonté des gardes d'honneur de Notre-Dame-de-Lorette. Ils n'ont ni la formation, ni les ressources, ni les compétences nécessaires pour assurer à eux seuls la sécurité d'un lieu aussi vaste. Compte tenu de l'héritage et du symbole porté par la nécropole, il appartient à l'État de veiller à ce qu'elle soit préservée. En conséquence, il lui demande de lui préciser le calendrier détaillé des travaux et les dates de leur engagement, tant cette intervention conditionne le devenir d'un des plus hauts lieux du souvenir français.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants tient à préciser que lors de la réunion qui s'est tenue le 15 septembre 2008 à la préfecture du Pas-de-Calais concernant la sécurisation de la nécropole nationale de Notre-Dame-de-Lorette, il a été convenu avec les élus de la région qu'une nouvelle convention devait être envisagée afin de présenter un programme pluriannuel d'investissement, permettant la mise en valeur et la promotion du site. Le préfet, qui présidait cette réunion, a demandé que les différentes collectivités territoriales précisent, par écrit, comment elles envisageaient la répartition des compétences avec l'État pour ce qui concerne la gestion du site et sa mise en valeur. Sans attendre, le ministère de la défense a entrepris de poursuivre le programme de restauration du site qu'il avait engagé dès la signature de la convention du 15 novembre 2001 relative à la revalorisation du site de Notre-Dame-de-Lorette. C'est ainsi qu'il a saisi l'opportunité du plan national de relance pour accélérer ce programme en prévoyant de consacrer, dès 2009, 1,25 MEUR à la rénovation de la basilique et des ossuaires de la nécropole. Il entreprend, par ailleurs, la sécurisation du site en faisant installer un système de détection d'intrusion et une haie végétale renforcée.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Kucheida](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46893

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 avril 2009, page 3703

Réponse publiée le : 16 juin 2009, page 5847